



Investissement familial suite à une vente

Par **Manonchka**, le 12/08/2014 à 13:58

Bonjour,

Mon père va vendre son habitation principale. Suite au décès de notre mère, mon frère et moi possédons donc 25 % chacun de la valeur de la maison et notre père 50 % à lui seul.

Après cette vente, il désire se racheter un bien immobilier en province et je lui propose donc de participer à cet investissement en réinjectant les 25% que j'aurai acquis lors de la vente de son habitation principale afin que cela lui fasse un apport supplémentaire (les banques ne prêtant pas pour quelqu'un de son âge).

J'aimerais que mes 25% soient actés chez le notaire de manière à pouvoir les récupérer lors de la succession, mais je veux éviter que cela soit dans le cadre d'une donation. Comment doit-on procéder ? Serais-je imposable sur les 25% ? Dans l'attente de vos conseils et vous en remerciant.

Par **Legalacte**, le 12/08/2014 à 16:00

Bonjour,

Tout ceci est à voir avec le Notaire qui effectuera l'achat immobilier.

Pour la plus value sur les 25 %, si elle existe, vous serez taxé, car ce n'est pas votre résidence principale.

Pour l'achat, il suffit que le Notaire marque bien que vous êtes copropriétaire dans cette nouvelle acquisition, à hauteur de votre apport.